

Il faut ajouter que de nombreux changements ont été apportés sur les plans du personnel et des procédures à la suite des événements survenus en Somalie, et que les membres en service du Régiment aéroporté étaient, généralement parlant, des professionnels dévoués qui avaient rempli leurs fonctions avec honneur et distinction.

Les incidents troublants qui ont succédé aux événements de la Somalie ont poussé le ministre à conclure que les problèmes du Régiment aéroporté étaient liés au système et qu'ils ne devaient pas ternir la réputation des Forces canadiennes. Le ministre de la Défense nationale a alors consulté le premier ministre, et il a par la suite annoncé que le gouvernement avait décidé de dissoudre le Régiment.

ENQUÊTE SUR LES ACTIVITÉS DU RÉGIMENT AÉROPORTÉ
CANADIEN—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

(Réponse à des questions posées par l'honorable A. Raynell Andreychuk le 22 mars 1995)

1. Le gouvernement doit s'assurer, non seulement que nos forces armées maintiennent leur efficacité opérationnelle, mais également qu'elles commandent le respect ici comme à l'étranger. La conduite de certains membres du Régiment, au cours des dernières années, a remis en question la confiance qui était accordée aux militaires canadiens et a discrédité tous ceux qui font ou qui ont déjà fait partie des Forces canadiennes. Le gouvernement ne pouvait accepter que le fier héritage militaire des Forces canadiennes soit compromis.

Une commission d'enquête militaire interne a entendu plusieurs témoins sur la discipline et l'état de préparation en général du Régiment aéroporté lors de la période antérieure au déploiement et pendant le déploiement en Somalie. Ces témoignages, comprenant quelque 12 volumes, de même que tous les témoignages entendus lors des cours martiaux maintenant rendus publics, et les résultats d'enquêtes de la police militaire suite aux incidents survenue en Somalie ont tous été mis à la disposition de la Commission d'enquête.

Le Chef d'État-major de la Défense et le commandant de la Force terrestre ont fait une recommandation pour le futur du Régiment aéroporté. Suite à celle-ci, le gouvernement a estimé que le dommage causé à la réputation du régiment était si grave que du point de vue du public celui-ci ne pourrait être réparé. C'est donc à regret que le ministre de la Défense nationale a annoncé la dissolution du Régiment aéroporté pour les raisons énoncées ci-haut. Cette décision n'a pas été prise à la légère ni sans considération. On a jugé que les problèmes du régiment étaient de nature systémique,

ce qui incita le ministre à prendre la seule décision possible: dissoudre le régiment.

2. En temps de guerre comme en temps de paix, et dans des missions de maintien de la paix, les Forces canadiennes se sont distinguées et elles continuent de le faire. Les Canadiens sont fiers de leurs forces armées, et avec raison; ils doivent pouvoir continuer à croire que les forces canadiennes sont en mesure de les représenter ici et à l'étranger.

Il serait injuste de ne pas souligner les réalisations du régiment, même si la portée négative des récents événements ne saurait être atténuée. Il est vrai qu'un grand nombre de changements avaient été apportés au personnel et aux procédures du régiment, durant la dernière année, et que, dans l'ensemble, les militaires qui en faisaient partie remplissaient leurs tâches de façon très consciencieuse. Il faut reconnaître également que le régiment a fait honneur au Canada par le passé. Toutefois, le ministre s'est montré inquiet de ce que la conduite de certains membres du régiment, au cours des dernières années, ait remis en question la confiance qui était accordée à tous les militaires canadiens.

3. Le livre blanc sur la défense de 1994 a reconnu la nécessité, pour les Forces canadiennes, de pouvoir compter sur un élément aéroporté pour faire face au nombre accru d'opérations de contingence, y compris celles qui sont parrainées par les Nations Unies. En même temps, les Forces canadiennes doivent être capables de faire face efficacement aux situations d'urgence partout sur notre territoire. Le 12 avril 1995, le Chef d'état-major de la Défense et le commandant du Commandement de la Force terrestre ont annoncé que l'armée de terre sera dotée d'une nouvelle force de parachutistes composée de trois compagnies d'infanterie distinctes établies en divers endroits au pays. Cette force sera composée d'une compagnie du Princess Patricia's Canadian Light Infantry, à Edmonton; une compagnie du Royal Canadian Regiment, à Petawawa; et une compagnie du Royal 22^e Régiment, à Valcartier. Les membres de ces unités seront recrutés parmi les membres de l'ancien Régiment aéroporté, et parmi les 3 000 soldats additionnels prévus par le livre blanc.

Les plans qui prévoient l'élargissement des trois compagnies initiales pour former trois unités de la taille d'un bataillon seront finalisés lorsque la Commission du ministre de la Défense sur la Force de réserve aura déposé son rapport, en décembre de cette année. Les nouvelles compagnies de parachutistes seront formées dès que possible, au plus tard en septembre prochain.